

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS369

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« qui veille »,

les mots :

« en veillant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.